
RE: P1555_Paderc_Préconisation SDIS

À partir de ZGA Sarah [SUN'R] <sarah.zga@sunr.com>

Date Mer 10/12/2025 16:24

À CHAGUE Arthur [SUN'R] <arthur.chague@sunr.com>

Bonjour,

J'ai échangé avec le SDIS , ils ne souhaitent pas nous transmettre un avis car pour eux réglementairement ils n'ont pas le droit : seul le service instructeurs peut les contacter et non les porteurs du projet ;

1. La DREAL peut les contacter directement pour solliciter cet avis par mail
 - previsionouest@sdis34.fr
2. Il nous recommande d'insister sur le fait que le SDIS a été contacté en amont et est consulté par les services instructeurs pendant la phase de permis de construire : seul moment où ils sont saisis. L'avis sera rendu sur l'accessibilité et le dimensionnement de la dispositif incendie.

Ce qu'on peut faire :

- Contacter la DREAL pour expliquer la situation
- Insister sur le courrier sur la bonne prise ne compte de la doctrine 34 et la consultation en amont du projet

A dispo au besoin,

Sarah

De : ZGA Sarah [SUN'R]

Envoyé : mardi 9 décembre 2025 16:18

À : 'Sylvain PONCHEL' <Sylvain.Ponchel@sdis34.fr>

Cc : CHAGUE Arthur [SUN'R] <arthur.chague@sunr.com>

Objet : P1555_Paderc_Préconisation SDIS

Bonjour M. PONCHEL,

Je vous remercie de nouveau pour le temps que vous nous avez accordé ainsi que pour la qualité de nos échanges concernant les projets agrivoltaïques dans le département du 34. Nous avons pu ajuster nos plans conformément à vos recommandations.

S'agissant plus particulièrement du **projet Paderc à Servian**, nous avons intégré les différents points évoqués, notamment :

- La largeur recommandée pour les accès et les passages de buse ;
- La possibilité de mutualiser la réserve d'eau du bâtiment et les persiennes ;
- Une localisation plus adéquate des citernes incendie d'une capacité chacune de 60 m3

Vous trouverez en pièce jointe la localisation ainsi que le plan actualisé du projet.

Dans le cadre de l'instruction du **dossier d'examen au cas par cas** au titre du Code de l'environnement (déposé préalablement à la demande de permis de construire), le service instructeur nous sollicite pour obtenir un **courrier du SDIS validant les dispositions**

retenues en matière de gestion du risque incendie. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous transmettre ce document ?

Je reste naturellement à votre disposition pour toute précision complémentaire ou tout échange nécessaire.

Bien cordialement,

Sarah Zga
Cheffe de projet
623342030